



**ARRETE MUNICIPAL N°2025-21
AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame PUZIN Pauline/ ONF en date du 12 décembre 2025 qui souhaite effectuer des travaux forestiers au bord de la route – **RUE DE BIRKENWALD - Allenwiller 67310 SOMMERAU** en occupant temporairement le domaine public ;



Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :



Article 1. A compter du 17 décembre 2025 à 8 heures et jusqu'à la fin des travaux Mme PUZIN Pauline/ ONF est autorisée à mettre une circulation alternée par micro coupure de la route pour les travaux forestiers, **rue de Birkenwald- Allenwiller – 67310 SOMMERAU**.



Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- sécurité : mise en place d'une signalétique réglementaire de part et d'autre du chantier.



Article 3. La signalisation sera mise en place par ONF / Mme PUZIN Pauline.

Article 4. M. le Commandant de gendarmerie, la commune et Mme PUZIN Pauline/ ONF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sommerau, le 12 décembre 2025



Bruno LORENTZ

Maire de Sommerau

